



Paris, le 15 juin 2021

Madame, Monsieur,

Compte-tenu de la situation sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 et comme les règles édictées par l'administration nous le permettent, le Conseil d'Administration de l'association 13 Pour Tous a décidé que les assemblées générales ordinaires pour 2020 et 2021 seraient tenues par correspondance. Nous vous adressons donc un certain nombre de documents par voie postale et la partie restante (rapport d'activité par exemple) est consultable aux heures habituelles dans les locaux du centre au 4 place de Vénétie. Votre bulletin de vote est inclus dans cet envoi et vous pouvez soit le renvoyer directement par courrier au centre social soit venir le déposer dans l'urne à votre disposition dans les locaux du centre. La période de vote court du 21 juin au 2 juillet, le dépouillement des votes aura lieu le 2 juillet.

Vous trouverez donc en pièce-jointe :

- le rapport moral du président
- les comptes des exercices 2019 et 2020
- le budget prévisionnel pour 2021
- la liste des résolutions
- la liste des candidats au conseil d'administration de l'association
- un bulletin de vote

Nous vous rappelons que ne peuvent voter lors de l'Assemblée Générale que les personnes à jour de leur cotisations 2021 (10 €).

L'équipe est à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir et pour vous expliquer la procédure de vote.

Rappel :

La période de vote est ouverte du 21 juin au 2 juillet 18h

Laurent FAIRHEAD  
Président



**Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de  
« 13 Pour Tous » juin 2021**

**Première résolution:**

Conformément à l'article 11 des statuts, après avoir pris connaissance des rapports moral et d'activités 2019-2020, l'Assemblée Générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

**Deuxième résolution:**

a) Conformément à l'article 11 des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2019, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2019 et donne quitus au Conseil d'Administration.

b) Conformément à l'article 11 des statuts, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2020, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2020 et donne quitus au Conseil d'Administration.

**Troisième résolution:**

Conformément à l'article 11 des statuts, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2021, l'Assemblée Générale approuve ce budget dans toutes ses dispositions.

**Quatrième résolution:**

Conformément à l'article 5 des statuts, l'Assemblée Générale décide d'un montant d'adhésion à l'association de 10 euros

**Cinquième résolution:**

Conformément à l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale élit au Conseil d'Administration, MM et MMES, Z. Battour, M. Bekare, M. Degras, L. El Khannoury, L. Fairhead, H. Rener, A. Woigard



**Bulletin de vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de**  
**« 13 Pour Tous » juin 2021**

Merci de cocher la case correspondante à votre vote pour chaque résolution

Résolution	Pour	Contre	Abstention
1) Rapport moral et Rapport d'activités			
2a) Approbation des comptes 2019			
2b) Approbation des comptes 2020			
3) Approbation du budget prévisionnel 2021			
4) Montant de l'adhésion : 10 €			
5) Election du conseil d'administration			
Z. Battour			
M. Bekare			
M. Degras			
L. El Khannoury			
L. Fairhead			
H. Renner			
A. Woïrgard			